

## CALENDRIER BC/VAE

### NOUVEAUTE 2022 – PRISE EN CHARGE « AU FIL DE L'EAU »

#### RECEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de financement Bilans de Compétences et VAE sont traités « au fil de l'eau ». Ils peuvent être envoyés à n'importe quel moment de l'année **par courrier en recommandé avec accusé de réception**

#### DEMARRAGE DU BILAN DE COMPETENCES OU DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Pour tout dossier adressé à l'ANFH au cours d'un mois M\*, le calendrier des rencontres avec le prestataire bilan ou VAE pourra débuter au cours du mois M+2.

Exemple : un dossier adressé entre le 1er et le 31 janvier 2022 inclus\* pourra débuter **au cours du mois de mars 2022**.

#### DELAI DE REPONSE

Une réponse par email\*\* sera apportée par la délégation régionale dans les 30 jours à réception du dossier.

\* **cachet de la poste faisant foi**

\*\* adresse email à indiquer dans le feuillet agent

---

Vos interlocutrices :

Christelle LEBASTARD : 02 51 84 91 28 – [c.lebastard@anfah.fr](mailto:c.lebastard@anfah.fr)

Solenn VILLIERS : 02 51 84 91 23 – [s.villiers@anfah.fr](mailto:s.villiers@anfah.fr)